

Présents:

M. Loïc D'HAeyer, Bourgmestre de Fleurus, Président.
M. Vincent CRAMPONT Echevin délégué par le Bourgmestre de Thuin, Mme Françoise DASPREMONT Echevine déléguée par le Bourgmestre de Charleroi, Mme Marie Hélène KNOOPS - Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, M. Philippe BUSINE - Bourgmestre de Gerpinnes, Monsieur Bruno LAMBERT - Bourgmestre de Beaumont, Membres du collège.
M. Yves BINON - Bourgmestre de Ham-sur-Heure, M. Jean FERSINI - Bourgmestre d'Aiseau-Présles, M. David LAVAUX - Bourgmestre d'Erquennes, M. Philippe LEJEUNE - Bourgmestre de Merbes-le-Château, M. Denis DANVOYE - Bourgmestre de Chimay, M. Gianni GALLUZZO - Bourgmestre de Fontaine-L'évêque, M. Steven ROYEZ - Bourgmestre de Lobbes, M. Pascal TAVIER - Bourgmestre de Pont-à-Celles, M. Alain VANDROMME - Bourgmestre de Froidchapelle, Conseillers.
M. Fabrice PIERART, Commandant de Zone
M. Thierry GILBART, Secrétaire de Zone.

Assiste également à la séance :

Excusés:

M. Paul MAGNETTE - Bourgmestre de Charleroi, M. Paul FURLAN - Bourgmestre de Thuin, Membres du collège.
M. Hugues BAYET - Bourgmestre de Farciennes, M. Albert DEPRET - Bourgmestre de Momignies, M. Jean-François GATELIER - Bourgmestre de Sivry-Rance, Mme Caroline TAQUIN - Bourgmestre de Courcelles, M. Philippe TISON - Bourgmestre d'Anderlues, M. Daniel VANDERLICK - Bourgmestre de Châtelet, M. Mathieu PERIN - Bourgmestre de Les Bons Villers, M. François DUCARME Echevin délégué par le Bourgmestre de Sivry-Rance, M. Eddy BAYARD Echevin délégué par le Bourgmestre de Momignies, Conseillers.

Objet: Bilan de départ et comptes annuels de l'exercice 2016 - Approbation.

Le Conseil zonal,

Le Conseil zonal,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, notamment les articles 33, 44, 45, 51, 53, 88, 90, 127 et 143 à 147 ;

Vu l'Arrêté royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours ;

Vu l'Arrêté royal du 29 juin 2014 fixant les règles applicables au comptable spécial de la zone de secours ;

Vu les délibérations du 23 novembre 2018 approuvant le bilan de départ au 01/01/2016 ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2016 de la Zone de secours Hainaut-Est ;

Vu l'Arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut du 26 avril 2019 approuvant le compte budgétaire et n'approuvant pas le bilan de départ au 01/01/2016, le bilan final et le compte de résultats de l'exercice 2016 de la Zone de secours Hainaut-Est ;

Vu la délibération du Collège zonal du 14 février 2020 arrêtant le bilan de départ au 01/01/2016 et les comptes annuels de l'exercice 2016 de la Zone de secours Hainaut-Est comme suit :

Bilan de départ au 1^{er} janvier 2016 :

ACTIFS IMMOBILISÉS	11.733.668,04	FONDS PROPRES	6.194.970,01
ACTIFS CIRCULANTS	3.085.963,00	DETTES	8.624.661,03
TOTAL DE L'ACTIF	14.819.631,04	TOTAL DU PASSIF	14.819.631,04

Bilan au 31 décembre 2016 :

ACTIFS IMMOBILISÉS	9.956.633,78	FONDS PROPRES	7.952.439,00
ACTIFS CIRCULANTS	8.037.457,56	DETTES	10.041.652,34
TOTAL DE L'ACTIF	17.994.091,34	TOTAL DU PASSIF	17.994.091,34

Compte de résultat pour l'exercice 2016 :

RESULTAT D'EXPLOITATION	4.332.246,45
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.214,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.334.460,53

A l'unanimité, Décide

Décide

Article 1 : d'approuver le bilan de départ au 01/01/2016 de la Zone de secours Hainaut-Est comme suit :

ACTIFS IMMOBILISÉS	11.733.668,04	FONDS PROPRES	6.194.970,01
ACTIFS CIRCULANTS	3.085.963,00	DETTES	8.624.661,03
TOTAL DE L'ACTIF	14.819.631,04	TOTAL DU PASSIF	14.819.631,04

Article 2 : d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2016 qui présentent les résultats suivants :

Bilan au 31 décembre 2016 :

ACTIFS IMMOBILISÉS	9.956.633,78	FONDS PROPRES	7.952.439,00
ACTIFS CIRCULANTS	8.037.457,56	DETTES	10.041.652,34
TOTAL DE L'ACTIF	17.994.091,34	TOTAL DU PASSIF	17.994.091,34

Compte de résultat pour l'exercice 2016 :

RESULTAT D'EXPLOITATION	4.332.246,45
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.214,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.334.460,53

Article 3 : de transmettre la présente délibération au Gouvernement provincial du HAINAUT pour approbation, aux communes et au comptable spécial.

Par le Conseil zonal

Le Secrétaire
(s)Thierry GILBART

Le Président
(s)Loïc D'HAeyer,
Bourgmestre de Fleurus

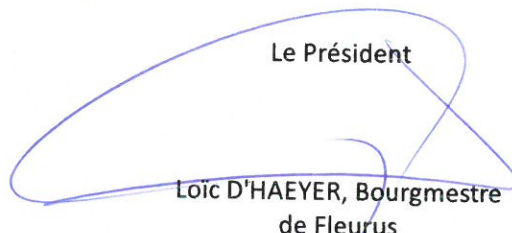
Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire



Thierry GILBART

Le Président



Loïc D'HAeyer, Bourgmestre
de Fleurus

